



# Table des matières

Introduction	01
Contexte social montréalais	02
Dans quelle communauté voulons-nous habiter?	04
1. Revoir nos modes d'habiter	05
Proposition 1 – Promouvoir différentes typologies de l'habiter	08
2. Accepter le conflit	09
Proposition 2 – Travailler la coopération conflictuelle	10
3. Déplacer le regard vers la communauté	12
Proposition 3 – Investir les infrastructures communautaires	14
Conclusion	16
Références	17
Outils	20

Photo de couverture : cartographie médiée par Élisabeth Prince, L'Anonyme et alimentée par les participant.e.s à la 35e Nuit des sans-abris tenue à Montréal le 18 octobre 2024

# Introduction

## **Une ville intéressante est une ville où on se rencontre (Ethier, 2022)**

Le village polychrome est une série de dessins d'André Bruyère, André Bloch et Fernand Léger qui devaient permettre de développer un quartier résidentiel en France en se servant de l'architecture comme liant, permettant ainsi de faire une synthèse à la fois des arts de l'aménagement mais aussi des techniques permettant de rendre vivantes des structures et des fonctions de l'habiter qui avaient été mis à l'épreuve durant la Deuxième guerre mondiale (CCA, s.d.; Glucking, 2017). Cette idée de synthèse des arts se voit aussi au travers du concept de *Gesamtkunstwerk* de Richard Wagner qui a tenté de différentes manières durant sa carrière de créer des oeuvres d'art totales en associant une pluralité de techniques, mediums artistiques, de disciplines mais aussi le public afin que l'expérience de la vie soit transformée (Bouchardon et al., 2007). Mais à quelle totalité ou à quelle synthèse transformatrice pourrions-nous faire référence lorsqu'on s'intéresse à la cohabitation urbaine?

Si les totalités pourraient être nombreuses celle qui m'intéresse plus particulièrement est celle des usages de l'espace et de tout le potentiel de combinaison des usages dont détient la ville. C'est donc vers cela que j'aimerais vous emmener avec ce texte, pouvons-nous habiter une ville polychrome, c'est-à-dire en prenant réellement en compte toutes les structures, personnes, usages, représentations qui la composent? Quel rôle devrait jouer la Ville de Montréal face au fait qu'une de ses populations, les personnes en situation d'itinérance, expérimente des manquements aux droits fondamentaux et ne peut habiter dignement la ville? Pouvons-nous espérer mieux que ce qui se vit actuellement? Surtout, quels nouveaux développements pourrions-nous faire afin de redonner de nouvelles couleurs à cette ville?

# Contexte social montréalais

Le vivre-ensemble est mis à mal ces dernières années. Si l'on se sert de la pandémie comme d'un point de bascule, l'après 2020 a fait vivre de nombreuses épreuves sociales, professionnelles, structurelles à l'ensemble des citoyennes et citoyens du Québec. Au croisement des crises de santé mentale, de logement, de surdoses se trouvent les personnes qui ont le moins de privilèges, soit les personnes en situation d'itinérance (Gaudreau et Héon Cliche, 2024; Braën-Boucher, 2023). Elles sont devenues des boucs émissaires et ont vu leur vulnérabilité augmenter par le cumul de ces épreuves. Faisant les frais de nombreux préjugés, les personnes en situation d'itinérance se retrouvent souvent au centre de toutes les grognes citoyennes ces dernières années, grognes qui vont crescendo et qui mélangent toutes sortes de cartes.

Les grognes citoyennes et l'intolérance face aux personnes en situation d'itinérance qui occupent l'espace public ne sont pas des phénomènes nouveaux. Les populations indésirables ont toujours

été historiquement chassées de l'espace public, cachées dans des refuges, prisons ou hôpitaux (Amster, 2003; Fecteau, 2004; Foucault, 1972). Or, dans la foulée de la désinstitutionnalisation, où les prises en charge totale des individus ne se font plus, divers enjeux structurels font en sorte que les personnes sans domicile sont refoulées plus que jamais vers la rue (séjours en institution plus courts; séjours avec mesures d'accompagnement post-institution minimales; absence d'investissement dans le logement social; ruptures dans le continuum de services hébergement-logement; manque d'espaces 24/7) (Ducas, 2024; Goyette et al., 2022; Lecomte, 1997). Une vie quotidienne vécue dans la rue, c'est, entre autres, une série de gestes accomplis sous les yeux de passantes et de passants, à occuper des lieux qui ne permettent aucune intimité, aucun répit du jugement des autres et qui entraîne une surjudiciarisation de comportements parfois anodins (Bellot et al., 2021).

La présence de personnes qui habitent les rues nous renvoie à un échec de nos sociétés démocratiques de ne pouvoir honorer le droit au logement et le droit à une vie digne pour toutes les citoyennes et citoyens. Cette présence renvoie aussi paradoxalement au principe d'autodétermination qu'Architecture sans frontières et moi avons recensé dans un catalogue de pratiques d'aménagement qui promeuvent le bien-être des personnes en situation d'itinérance (Grimard et al., 2023). Les personnes qui habitent la rue peuvent l'avoir choisie. Il semble également que cette occupation renvoie à une augmentation du sentiment d'insécurité vécu par les personnes domiciliées qui habitent à proximité de celles qui habitent la rue. C'est par ailleurs cette crise de l'insécurité qui a mené à cette consultation (Ville de Montréal, 2024). Or, cette insécurité est parfois basée sur des enjeux moraux, des préjugés et de la désinformation, ce qui tour à tour entraîne de la stigmatisation et des violences structurelles pour les personnes en situation d'itinérance (Magwood et al., 2019). Un glissement s'opère ainsi entre ce qui est dangereux et ce qui dérange et c'est là où :

L'expérience de la ville que nous avons actuellement est sous tension. La perception d'insécurité a une incidence directe sur les personnes en situation d'itinérance: elles voient leur accessibilité à certains espaces réduite (notamment au travers le design hostile ou encore par la judiciarisation), une concentration des services qui leur sont dédiés dans certains arrondissements entraîne une pression plus forte sur les quartiers, et elles vivent un manque d'accès à des infrastructures pouvant garantir les besoins de base (points d'eau, toilettes, douches, endroits chauds/frais selon les saisons). À cela s'ajoute une institutionnalisation de l'intolérance par des projets de lois discriminants (cf. interdiction d'implanter des services dédiés aux personnes en situation d'itinérance à proximité des écoles). Il se dessine alors un entre-soi résidentiel qui pose problème. Comment aller au-delà, comment flexibiliser notre regard sur les usages multiples de l'espace?

« la sensibilisation, peu importe sous quelle forme elle se déploie, doit permettre de délier dangerosité et 'dérangerosité' dans l'imaginaire collectif, alors que l'équation erronée entre les deux crée une peur irrationnelle qui contribue à la judiciarisation de l'itinérance » (RAPSIM, 2020, p. 37).

# Dans quelle communauté voulons-nous habiter?

Dans le cadre de cette consultation, la Ville est prise à partie, son rôle est isolé, puis mécaniquement examiné. Mais ça ne fonctionne pas pour comprendre ce qui doit être fait pour assurer le bien-être des personnes en situation d'itinérance. La complexité des expériences d'itinérance demande certes une réponse savamment orchestrée, mais demande surtout de revoir certaines de nos perceptions, modalités d'action et manières de faire à tous les paliers gouvernementaux. J'ai tout de même tenté de faire mécaniquement l'exercice au travers de trois propositions destinées à la Ville de Montréal pour promouvoir un vivre-ensemble plus inclusif et accessible. Il s'agit donc de:

- 1.Revoir nos modes d'habiter
- 2.Accepter le conflit dans l'espace, de l'espace, pour l'espace
- 3.Déplacer le regard vers la communauté: Community first

# 1

## Revoir nos modes d'habiter

« Pour être il faut être quelque part », ce titre d'un article de Danielle Laberge et Shirley Roy date de 2001 et il est encore lourd de significations. L'exercice fait par ces chercheuses dans cet article est de mieux comprendre les tensions dans l'usage et l'occupation de l'espace extérieur par les personnes en situation d'itinérance et ce qu'elles constatent, c'est que pour avoir un plein accès aux espaces extérieurs, il faut détenir, avoir pour soi, un espace intérieur (elles font surtout référence au fait d'avoir une adresse). C'est à partir d'une adresse qu'une personne peut revendiquer des droits et exercer aussi certaines responsabilités civiques. Nous sommes cependant très mal organisés pour que ces droits et responsabilités puissent être honorés sans détenir une adresse à soi. Par ailleurs, ça va bien au-delà de détenir une adresse civique, il faut aussi y accoler un lieu intérieur, à soi, dont l'habiter se déploie entre quatre murs, en dur, dans la permanence.

L'importance de détenir un intérieur à soi, entre quatre murs en dur, dans la permanence est une construction sociale autour de laquelle nous nous sommes socialement organisés. Le

socle de cette construction sociale se trouve probablement au travers de certaines valeurs sociales qui sont devenues des injonctions. D'abord, une valeur sociale importante est celle d'avoir un travail salarié. Avec la modernité, le « travail » devient le grand intégrateur social des sociétés occidentales et les individus qui ne s'y conforment pas sont vite confrontés à leur statut « d'outsiders » (Becker, 1985; Castel, 1995). Ensuite, il y a celle d'adopter « un comportement qui se conformerait à l'ensemble des modèles familiaux », donc notamment d'avoir un domicile fixe (Farge et Laé, 2000 : 11). Puis finalement, en surplomb à tout cela, se trouve l'importance accordée à l'autonomie et l'indépendance. Cela permet aux individus d'être maîtres de leur destin, mais donne aux individus la responsabilité de leur destinée (Tönnies, 2010; Dubet, 2002).

Les individus qui n'adhèrent pas à ces injonctions-là, se retrouvent en dehors du circuit normatif, exclus des interactions qui sont socialement valorisées. Dans cette construction sociale de l'idéal citoyen, les personnes en situation d'itinérance en sont alors le contre-exemple

puisqu'elles ne sont pas dans un circuit régulier de « travail salarié + domicile fixe + autonomie ». Cela a pour résultat que la quasi-totalité des formes d'occupation de l'espace (extérieur ou intérieur) par les personnes en situation d'itinérance, que ce soit des occupations temporaires ou permanentes, sont perçues comme étant des occupations indésirables puisque les individus eux-mêmes sont perçus comme ayant un mode de vie fautif.

Si l'on fait un pas de côté par rapport à cette réflexion, certains chercheurs s'intéressent aux manières d'habiter sans les définir par rapport à type de construction. Cela permet de saisir l'acte d'habiter sans forcément le relier à la question d'un domicile fixe (Parazelli, 2025). Si l'habiter peut se voir au-delà d'un logement (Paquot, 2005), pour Nadine Leroux « sont habités tous les territoires où se répètent les gestes du quotidien » (2008, p. 15). Ce qui amène alors certains chercheurs à s'intéresser aux caractéristiques de ce qui peut constituer un chez soi. Dans un rapport de recherche sur la sortie de la rue des personnes en situation d'itinérance, Pascale Pichon et ses collègues (2010) concluent qu'il n'y a pas de typologie du cadre bâti qui fonctionne à tous les coups, avec toutes les personnes en situation d'itinérance pour assurer leur stabilité résidentielle : certaines personnes

retrouveront une stabilité en appartement en colocation, alors que d'autres n'y arriveront pas en colocation mais plutôt seules en studio. Cette équipe propose de changer de perspective en se centrant plutôt sur les lieux où peut se manifester le sentiment de chez soi. Pichon et al. (2010) conceptualisent donc le chez soi comme ayant quatre caractéristiques principales, ce qui veut donc dire que ce sentiment peut se manifester dans les espaces où il y a des possibilités : d'aménagement, d'attachement, d'appropriation et d'ancrage. À ces quatre caractéristiques mon équipe de recherche et moi avons ajouté celle de l'auto-détermination, soit l'idée de laisser aux personnes concernées la possibilité de déterminer la forme d'habiter la plus adéquate pour elles (Grimard et al., 2023).

Si on pousse encore plus loin la déconstruction de la notion de l'habiter et qu'on conçoit que l'habiter peut se manifester en dehors de quatre murs, en dur, dans la permanence et à soi, ça nous amène forcément à considérer la rue comme un espace qui peut être habité. La chercheuse Caroline Leblanc (2024) s'est intéressée, dans le cadre de son enquête doctorale, au non-recours aux services dédiés aux personnes en situation d'itinérance et ce qu'elle mentionne c'est que certaines personnes choisissent volontairement

la rue. La rue c'est aussi une solution pour certaines personnes en situation d'itinérance. Pourquoi alors promouvoir une déconstruction de l'habiter et l'étendre à une validation d'un « habiter la rue » dans le cadre d'une consultation qui s'intéresse au processus d'implantation des services d'hébergement et de transition (où la majorité des personnes usagères des services d'hébergement vont y être hébergées) ? C'est parce qu'une trajectoire de vie à la rue, ça peut aussi vouloir dire des allers-retours entre les services dédiés, les appartements, les programmes de transition, les hôpitaux, la prison et la rue. Une trajectoire de vie en situation d'itinérance, c'est aussi se faire mettre dehors de certains services en plein milieu de la nuit ou encore de devoir respecter une carence d'un certain nombre de jours avant de pouvoir y retourner. Pour les personnes utilisatrices des services, les nuitées dans la rue sont parfois aussi nombreuses que les nuitées dans un service. L'implantation d'un service d'hébergement dédié aux personnes en situation d'itinérance sous-entend donc aussi qu'une part de la clientèle gravite autour sans y entrer à chaque jour.

## Proposition 1 – Promouvoir différentes typologies de l’habiter

Pour mieux soutenir les implantations de services d’hébergement et de transition, il faut garder dans le viseur les personnes qui n’auront pas recours, ne pourront pas recourir pour un certain temps au service ou qui vont y recourir seulement pour quelques heures.

- Il faut abroger les règlements municipaux qui empiètent sur les droits des personnes en situation d’itinérance (fermeture des parcs la nuit par exemple, dépasser certaines incohérences du code du bâtiment qui empêchent des gens de dormir dans certaines structures comme les haltes-chaud, etc.).
- En promouvant différentes typologies de l’habiter, il devient impératif d’arrêter le démantèlement des campements. De nombreux chercheurs, juristes, intervenants et personnes avec vécu ont exposé les incohérences juridiques et les traumatismes liés aux déracinements répétitifs et suggèrent de cesser ces démantèlements (CCDP, s.d. ; Farha et Schwan, 2020 ; Flynn et al., 2022).

Il est également important de rappeler que l’implantation d’une ressource ne sert pas à faire disparaître dans des intérieurs une population perçue comme étant dérangeante dans l’espace extérieur. Les services d’hébergement servent à répondre à des besoins et non pas à kidnapper une population afin de la retirer à jamais de l’espace public. Il faut donc plusieurs types de lieux où peut se déployer l’acte d’habiter, afin de répondre aux divers besoins, tout en se rappelant que l’espace extérieur est aussi un lieu d’occupation et d’habitat pour certaines personnes.

## 2 Accepter le conflit dans l'espace, de l'espace, pour l'espace

Les espaces, qu'ils soient intérieurs, extérieurs, privés, publics, sont modulés par les publics qui les utilisent. Henri Lefebvre (2000), un philosophe ayant travaillé sur le droit à la ville, parle de l'espace par rapport à trois fonctions : la production de l'espace; la triplicité de l'espace; la conflictualité de l'espace. D'abord, l'espace est une production sociale (investi d'émotions, de rapports de pouvoir, d'attribution de sens). Ensuite, la triplicité de l'espace renvoie à l'idée que l'espace est perçu, conçu et vécu différemment. Puis finalement, si on fait une boucle avec les deux éléments précédents, comme l'espace est constamment une source de production sociale et que la perception, la conception et le vécu que nous avons dans l'espace sont toujours différents, alors forcément ça génère des conflits, des luttes, des épreuves dans et de l'espace.

Qui a donc droit à la ville? Ce que David Harvey (2011) et Henri Lefebvre (2000) diront c'est que ceux qui y ont droit sont ceux qui détiennent les capitaux (économiques, sociaux, culturels), ce sont également ceux qui ont la possibilité de façonner la ville à leur image. Si on reprend l'idée de Laberge et Roy (2001) et qu'on la

croise aux idées d'Harvey et Lefebvre, les personnes qui ne détiennent pas d'espace intérieur à elles, n'ont alors peu ou pas le pouvoir de contribuer aux modes de production de l'espace. Ces personnes sont, en plus, exclues des espaces convoités dans la ville (les centres-villes et autres quartiers prisés). Dans ce sens, les personnes en situation d'itinérance n'ont alors pas droit à la ville et c'est ce qui faut transformer..

## Proposition 2 – Travailler la coopération conflictuelle

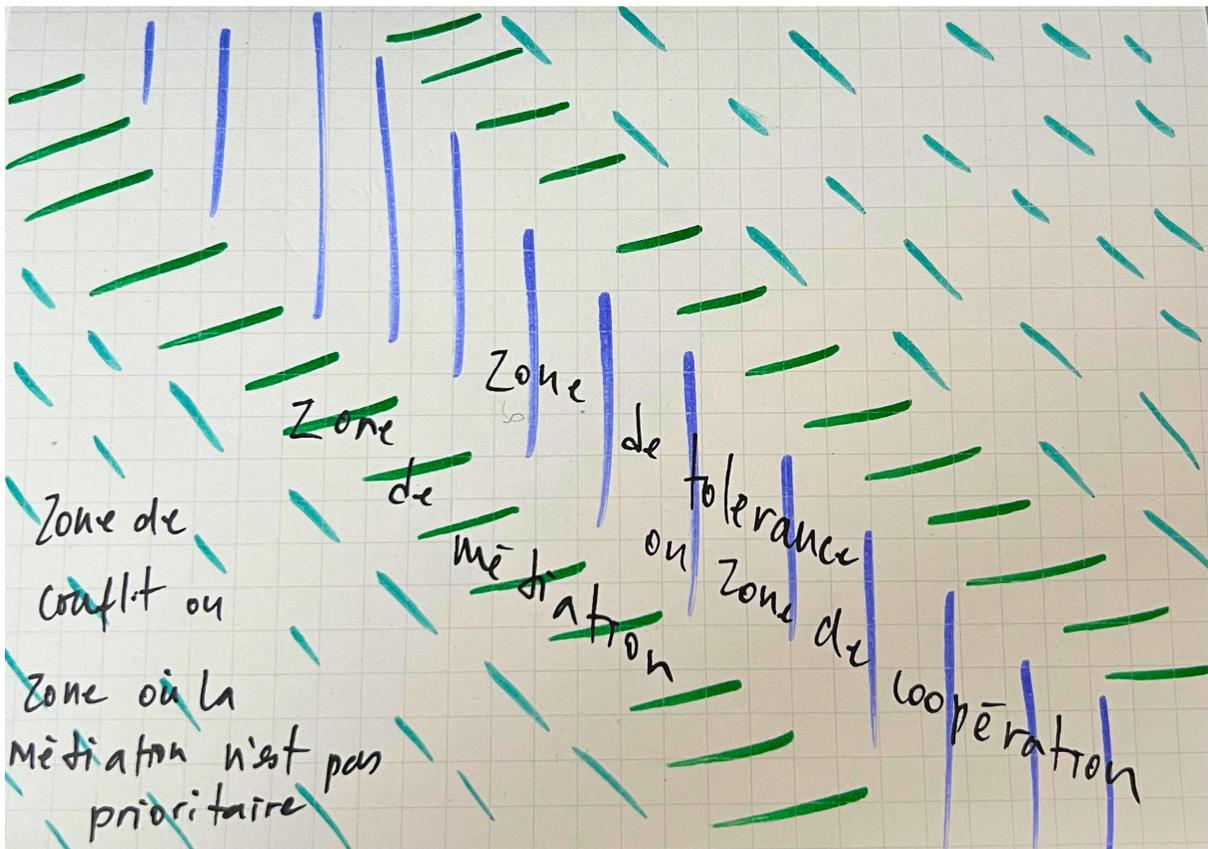
Si l'espace est imminemment conflictuel, l'acceptabilité sociale ne peut pas se travailler dans le sens d'un aplanissement total des conflits. Il y aura toujours des conflits d'usage de l'espace, en revanche ces conflits peuvent être réduits, médiés et l'accessibilité symbolique aux espaces peut être travaillée.

- La Ville doit assurer un leadership fort lors de l'implantation des organismes communautaires. Les personnes qui assurent la direction des organismes communautaires offrant de l'hébergement ou de la transition et leurs équipes de travail ne peuvent pas porter tout le fardeau induit par les grognes citoyennes. Les collaborations et partenariats intersectoriels se travaillent en amont, comme en aval, mais peuvent sous-entendre des postures fondamentalement différentes face à l'action publique et contenir une part de conflictualité (Fontaine et al., 2024; Bourque, 2008). Des compromis sont à faire, mais ces compromis ne peuvent pas se faire au profit de la vie d'êtres humains. L'importance de l'implantation des services d'hébergement pour les personnes en situation d'itinérance ne devrait plus être à démontrer, mais puisque nous sommes encore dans cette démonstration, c'est aux acteurs qui ont du pouvoir qui doivent assumer la responsabilité de défendre les droits bafoués de certaines personnes.
- Il faut éviter les zones de relégation urbaine. Si l'idée d'un entre-soi résidentiel peut sembler attrayante puisqu'il offre la promesse de regrouper des populations qui ont en apparence un mode de vie similaire, ça ne fait qu'accroître les inégalités sociales. Pour Loïc Wacquant (2006), la ségrégation spatiale entraîne des développements sociaux inégaux et de la marginalité urbaine, mais pire encore, cela entraîne, à la longue, un désinvestissement institutionnel. « La stigmatisation territoriale s'accompagne d'une forte diminution du sentiment d'identification et d'attachement à une communauté... » (Wacquant, 2006, p. 279), qui à son tour entraîne une perte de confiance envers un quartier, puisque celui-ci n'offre plus de sécurité. Ces quartiers sont alors laissés à eux-mêmes.

Comme l'a dit Céline Bellot dans le cadre de cette consultation, il s'agit alors de travailler le réflexe solidaire et rejeter le réflexe sécuritaire. De séparer les populations pour éviter les confrontations et conflits entraîne davantage de stigmatisation et une hiérarchisation malsaine entre les groupes sociaux. Il faut donc, au contraire, travailler à cultiver l'appartenance, afin de pouvoir habiter dans des communautés attentionnées (hooks, 2023).

## Modes de partage de l'espace

Passage d'une zone où tout est en conflit vers une zone qui comporte encore des zones conflictuelles ou des zones où la médiation n'est pas prioritaire, vers des zones de médiation, qui vont faire naître des zones de tolérance et de coopération.



# 3 Déplacer le regard vers la communauté: Community first

L'itinérance au Québec a d'abord et avant tout été appréhendée historiquement comme un enjeu individuel, présupposant que des défaillances personnelles étaient à l'origine des situations d'itinérance (Laberge et al., 1995). Toutefois, des trous dans les filets de sécurité sociaux ne permettent pas à tous les individus de bénéficier de l'égalité des chances; c'est dans ce sens que nous voyons poindre des inégalités sociales dès la petite enfance et qui perdurent jusqu'à l'âge adulte. Les analyses plus récentes ajoutent donc des éléments structurels et institutionnels permettant d'expliquer les transitions vers la rue (Campeau, 2000; Goyette et al., 2022; MacDonald, 2024). Cela fait par ailleurs écho à la complexité du phénomène de l'itinérance, qui s'explique davantage aujourd'hui comme un processus (Greissler 2020). Si l'on déplace le regard dirigé vers les individus et qu'on le déplace vers la structure, techniquement les catégories de l'action publique devraient elles aussi se déplacer.

Dans les années 1980 et 1990, les pratiques d'intervention dirigées vers les personnes en situation d'itinérance prenaient pour appui l'approche

Treatment first (Soins d'abord), préconisant qu'un accès à des soins de santé physique, mentale, ainsi qu'à des soins liés aux dépendances était primordial avant d'aiguiller ces personnes vers un logement (Moreno, 2020). Au tournant des années 2000, ce paradigme d'intervention a été renversé pour faire place à celui de Housing first (Logement d'abord), qui postule que c'est à partir d'un logement qu'une personne en situation d'itinérance peut, si elle le veut, entamer des démarches pour se soigner. Dans les deux cas, qu'il soit en amont ou en aval le logement est placé comme la pierre angulaire de toutes les démarches d'intervention et c'est à partir du logement qu'est donc pensée la réinsertion sociale (de manière micro-sociologique) ou encore la réduction des inégalités sociales (de manière macro-sociologique). Comme le disent Laberge et Roy (2001), « Pour être, il faut être quelque part » et ce quelque part, c'est en logement. Or, les programmes de type Housing first semblent prioriser une clientèle plus apte au logement et moins en situation d'itinérance chronique (Namian, 2018). Par ailleurs, le changement de paradigme de Treatment first vers Housing first, a amené diverses

instances à surinvestir dans le logement. Or, dans un contexte où les villes manquent de logement et que les gouvernements ne créent plus de nouveaux logements sociaux, la lutte à l'itinérance ne peut uniquement être conçue au travers du logement.

Les catégories de l'action publique ne se sont toutefois pas vraiment décalées des solutions qui visent les individus. Bien que l'on conçoive que les situations d'itinérance ne surviennent pas uniquement en raison de causes individuelles, les solutions visent quasi uniquement les individus. Concrètement, les programmes, proposés par les politiques sociales, et les pratiques d'intervention qui en découlent, visent des individus « défaillants ». Les prestations d'aide sociale, les suppléments au loyer, les programmes de réinsertion sociale ou de maintien en logement, sont par exemple des mesures qui agissent auprès d'une personne bénéficiaire, donc à un niveau individuel.

Or l'itinérance est un problème social contemporain qui croise en son intersection un grand nombre de vulnérabilités et de ruptures. Qu'elles soient individuelles, institutionnelles ou structurelles, les vulnérabilités et ruptures vécues par les personnes en situation d'itinérance se comprennent par l'absence, le défaut, le manque ou les obstacles dans l'obtention d'éléments qui permettraient de

renverser les situations de survie et d'assurer la sécurité ontologique (Grimard, 2018). Ces vulnérabilités et ruptures ne peuvent donc pas uniquement être saisies par le prisme de l'individualité (Otero, 2008). Si les dispositifs d'intervention visent surtout le microsocial, que les investissements au niveau macrosocial ne semblent pas être la priorité des gouvernements et que ces deux niveaux sont hors du champ d'action des citoyennes et citoyens lambda, il nous reste alors à investir le niveau mésosocial, soit la communauté.

### **Proposition 3 – Investir les infrastructures communautaires**

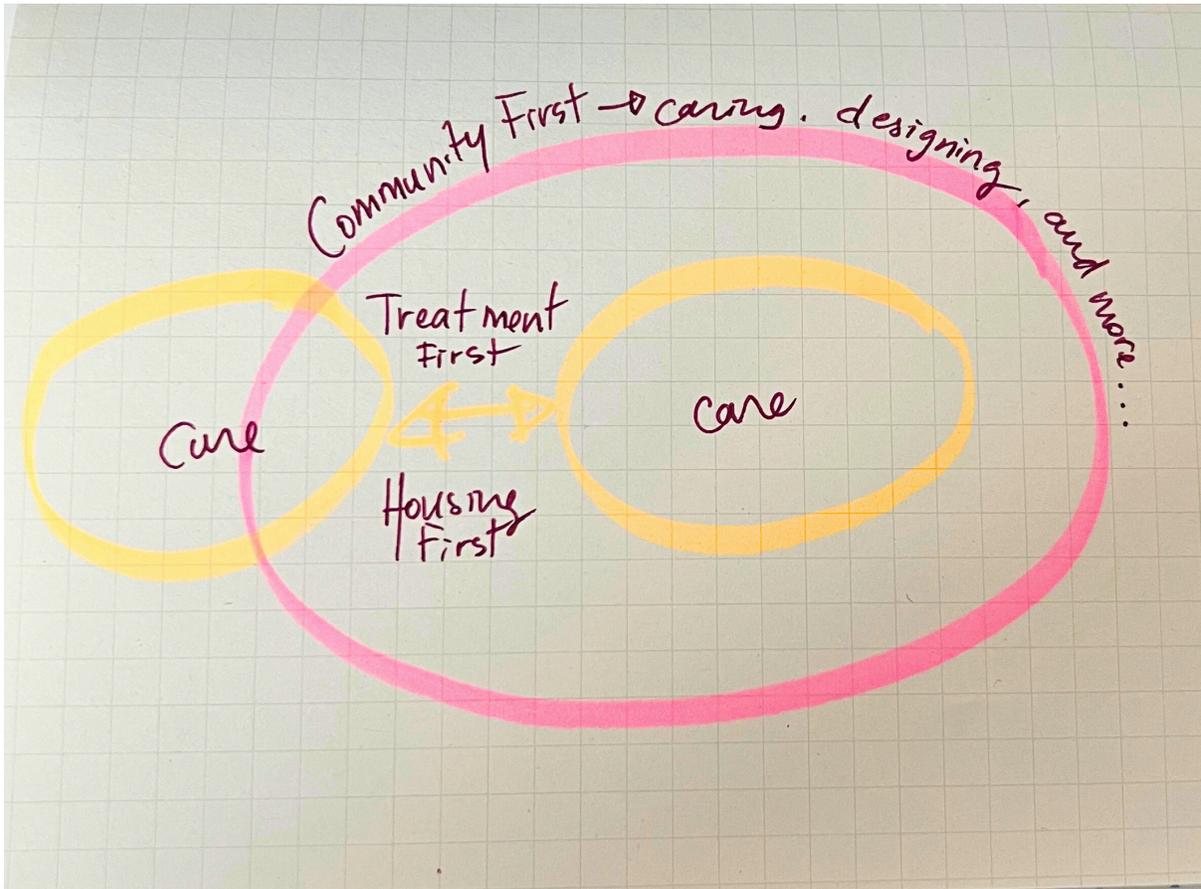
Exister dans une ville ne doit pas uniquement être lié à un ancrage au logement. En se centrant sur la notion de « communauté », les regards accusateurs dirigés vers des publics perçus comme dérangeants se déplacent et le dialogue sur les façons d'exister, d'utiliser, d'habiter, de circuler, de se rencontrer dans l'espace urbain peut foisonner. Community first, c'est la ville polychrome, c'est cette ville où les usages multiples, aux temporalités différentes, par des publics différents peuvent se faire et se défaire. C'est une ville où l'on se centre sur les façons de faire communauté, avec toute l'intelligence collective qui s'y trouve.

- Cela demande d'abord de travailler à une échelle locale, d'investir davantage les infrastructures à vocation sociales qui sont déjà dans les quartiers (Gehl, 2012; Klinenberg, 2018). Je pense ici aux bibliothèques, aux centres communautaires, aux parcs qui peuvent, à l'aide d'intervenants et de médiateurs proposer des activités (ruches d'art, cuisines collectives, soirées de jeux, jardinage communautaire, etc.) qui permettent à des publics qui n'ont pas l'habitude d'être ensemble de se rejoindre. Ou encore de continuer à développer des projets comme L'Oranger soutenu par Plein Milieu sur le Plateau-Mont-Royal, qui consiste en un rassemblement de plusieurs acteurs, surtout des commerces, qui offrent des services gratuits aux personnes en situation d'itinérance (voir la référence au site web dans la section outil à la fin du document).
- Cela demande aussi de continuer à clarifier les rôles et responsabilités des divers acteurs reliés à la Ville et de distinguer cela des actions provenant du milieu communautaire. Par exemple, toutes les interventions sociales ne s'équivalent pas, elles doivent être replacées dans leur contexte organisationnel, qui lui en retour devrait donner des indications claires sur les champs d'interventions. Afin de savoir qui peut être sollicité, qui peut intervenir pour soutenir la vie communautaire, il est important d'avoir accès à des informations facilement accessibles. Une vie qui se déroule à une échelle locale demande de savoir naviguer dans cette communauté (voir l'exemple d'outil développé par la Table de concertation du Faubourg St-Laurent mentionné à la fin de ce document).

Au-delà de toutes ces considérations, c'est aussi de mobiliser les disciplines qui s'intéressent aux sociales, les techniques qu'elles promeuvent et les outils qu'elles développent afin de donner de nouvelles textures à cette ville que l'on veut polychrome.

Community first

Caring (critical care), designing (critical design), and more



# Conclusion

La communication ambiante à propos de l'itinérance rapporte que la responsabilité quant à celle-ci doit être partagée, mais cela donne peut-être parfois une excuse à certains acteurs pour s'investir moins ou peu. Il est plus que jamais important que les acteurs qui détiennent les ressources et le pouvoir se mobilisent pour défendre les droits des personnes qui sont au croisement des oppressions. Dans un contexte où il ne semble pas y avoir de solution miracle, ni même de pratique exemplaire qui marche à tous les coups, il est plus que jamais important de diversifier nos approches et de diversifier nos pratiques (d'intervention, d'aménagement, de médiation, de gouvernance, etc.) afin « de créer une 'communauté attentionnée' de façon à ce que nos relations les un·es avec les autres puissent être 'déterminées par la convivialité plutôt que par la suspicion, par l'éloge plutôt que le reproche » (Kroeker, 2007 cité par hooks, 2023, p. 405).

# Références

Amster, R. 2003. « Patterns of exclusion: sanitising space, criminalising homelessness », *Social Justice*, n°30, p. 195–221.

Becker, H. 1985. *Outsiders. Étude de sociologie de la déviance*, Paris, Éditions Métailié.

Bellot, C., Lesage-Mann, É., Sylvestre, M.-E., Fortin, V. et Poisson, J. 2021. *Judiciarisation de l'itinérance à Montréal*. Montréal : Observatoire des profilages.

Bouchardon, M., Bruschi, F., Duvillier, M. et Faivre-Zellner, C. 2007. « L'œuvre d'art totale. Dujardin, Claudel, Maeterlinck, Curel... », *Études théâtrales*, n°38–39(1), p. 19–30.

Bourque, D. 2008. *Concertation et partenariat : entre levier et piège du développement des communautés*. Québec : PUQ.

Braën-Boucher C. et Roberge, M.-C. 2023. *Santé mentale et troubles mentaux courants en contexte de pandémie de COVID-19 : état des lieux. Synthèse des connaissances faites par l'INSPQ*.

Campeau, P. 2000. « La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance ». In *L'errance urbaine*, sous la dir. de D. Laberge, p. 49–69. Québec : Les Éditions Multimondes.

Castel, R. 1995. *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Éditions Fayard.

CCA, s.d. <https://www.cca.qc.ca/fr/articles/issues/22/perspectives-de-vie/667/la-vie-en-polychrome>

CCDP, s.d. <https://www.ccdp-chrc.gc.ca/individus/le-droit-au-logement/campements>

Dubet, F. 2002. *Le déclin de l'institution*. Paris : Éditions du Seuil.

Ducas, I. 2024. « Il faut des milliers de logements pour les itinérants », *La Presse*, mis en ligne le 5 février 2024,

Ethier, G. 2022. *La ville analogique. Repenser l'urbanité à l'ère numérique*. Montréal : Atelier 10.

Farge, A. et Laé, J.-F. 2000. *Fracture sociale*. Paris : Éditions Desclée de Brouwer.

Farha, L. et Schwan, K. 2020. *A National Protocol for Homeless Encampments in Canada*. UN Special Rapporteur on the right to Housing.

Fecteau, J.-M. 2004. *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIXe siècle québécois*. Montréal : VLB Éditeur.

Flynn, A., Hermer, J., Leblanc, C., MacDonald, S.-A., Schwan, K. et Van Wagner, E. 2022. *Rapport de synthèse sur les campements au Canada. Une approche axée sur le droit au logement. Rapport pour le Bureau du défenseur fédéral du logement*.

Fontaine, A., Couvrette, R., Demuynck, C., Pivert, L. et Sousa-Caron, A. 2024. *La collaboration intersectorielle entre le réseau public de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires impliqués dans l'intervention de proximité auprès des personnes désaffiliées et marginalisées à Québec : rapport de recherche*. Université Laval, Centre de recherche Jeunes, familles et réponses sociales (JEFAR).

Foucault, M. 1972. *Histoire de la folie à l'âge classique*. Paris : Éditions Gallimard.

- Gaudreau, L. et Héon Cliche, C. 2024. Les grands gagnants de la crise du logement. Note de l'IRIS, mis en ligne le 17 juin 2024 [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/Note\\_logement\\_2024-revisee.pdf](https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2024/06/Note_logement_2024-revisee.pdf)
- Gehl, J. 2012. Pour des villes à échelles humaines. Montréal : Écosociété.
- Glucking, T. 2017. « André Bruyère et la synthèse des arts : projet de Village polychrome avec Fernand Léger (1953) », In Situ Revues des patrimoines, no 32, mis en ligne le 28 juillet 2017.
- Goyette, M., Blanchet, A., Bellot, C., Boisvert-Viens, J. et Fontaine, A. 2022, « Itinérance, judiciarisation et marginalisation des jeunes ex-placés au Québec », Chaire de recherche sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables.
- Greissler, E. 2020. « L'itinérance au Québec : des enjeux d'exclusion sociale et de marginalisation », Revue Spiritualité santé, vol. 13, n°2, p. 20-24.
- Grimard, C. 2018. « À qui revient la responsabilité? Écueils et défis de l'intervention et de la gestion du problème public de l'itinérance », in Aux frontières du social : innommables, inclassables, ingouvernables, sous la dir. de S. Roy, D. Namian & C. Grimard, p. 97-110, Québec : PUQ.
- Grimard, C., Wagner-Lapierre, S., Prince, E., Blank, S., Lapalme, V. et Levasseur, E. 2023. Architecture + Itinérance : pratiques inclusives pour une ville solidaire. Montréal : ASFQ.
- Harvey, D. 2011. Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances. Paris: Éditions Amsterdam.
- hooks, b. 2023. Cultiver l'appartenance. Paris : Éditions Cambourakis.
- Klinenberg, E. 2018. Palaces for the people: How social infrastructure can help fight inequality, polarization, and the decline of civic life. Broadway Books.
- Laberge, D. et Roy, S. 2001. « Pour être, il faut être quelque part : la domiciliation comme condition d'accès à l'espace public ». Sociologie et sociétés, vol. 33, no 2, p. 115-131.
- Laberge, D., Cousineau, M.-M., Morin, D. et Roy, S. 1995. De l'expérience individuelle au phénomène global : configuration et réponses sociales à l'itinérance. Montréal : Les Cahiers de recherche du CRI, no 1.
- Leblanc, C. 2024. Une recherche ethnographique critique sur le non-recours aux ressources d'hébergement et les conditions de vie et de santé des personnes qui habitent la rue. Thèse de doctorat en Médecine et sciences de la santé, Université de Sherbrooke.
- Lecomte, Y. 1997. De la dynamique des politiques de désinstitutionnalisation au Québec. Santé mentale au Québec, vol. 22, n°2, p. 7-24.
- Lefebvre, H. 2000. La production de l'espace. Barcelone : Anthropos Éditions.
- Leroux, Nadège. 2008. « Qu'est-ce qu'habiter? Les enjeux de l'habiter pour la réinsertion », Vie sociale et traitements, vol. 1, no 97, p. 14-25.
- MacDonald, S.-A. 2024. L'itinérance au Québec. Réalités, ruptures et citoyenneté. Québec : PUQ.
- Magwood, O., Leki, V.Y., Kpade, V., Saad, A., Alkhateeb, Q., Gebremeskel, A., et al. 2019. « Common trust and personal safety issues: A systematic review on the acceptability of health and social interventions for persons with lived experience of homelessness », PLoS ONE, vol. 14, n°12,

- Moreno, M. 2020. The journey from homelessness to housing: exploring harm reduction in a housing first setting. Mémoire de maîtrise déposé à l'École de travail social de l'Université de Montréal.
- Namian, D. 2018. « La biopolitique du Logement d'abord : effets de construction et d'usage de l'itinérance chronique » in *Innommables, inclassables, ingouvernables : aux frontières du social*. Sous la dir. S. Roy, D. Namian et C. Grimard.
- Otero, M. 2008. « Vulnérabilité, folie et individualité : le nœud normatif ». In *Penser la vulnérabilité. Visages de la fragilisation du social*, sous la dir. de V. Châtel et S. Roy, p. 125-145. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Pacquot, T. 2005. « Habitat, habitation, habiter », *Informations sociales*, vol. 3, n°123, p. 48-54.
- Parazelli, M. 2025. « Habiter et cohabiter », in *Revue Droits et libertés*, automne 2024/hiver 2025, mis en ligne le 29 janvier 2025, <https://liguedesdroits.ca/habiter-et-cohabiter/>
- Pichon, P. (dir.). 2010. *Sortir de la rue : les conditions de l'accès au chez-soi*. Saint-Étienne : MODYS.
- RAPSIM, 2020. *Nouvelles réalités, autant d'enjeux pour le respect des droits. 5e portrait de la situation dans l'espace public montréalais*, <https://rapsim.org/wp-content/uploads/2020/12/RAPSIM-5eme-portrait-v3.pdf>
- Tönnies, F. 2010. *Communauté et société. Catégorie fondamentale de la sociologie pure*. Paris : PUF.
- Ville de Montréal. 2024. Document d'information générale. Consultation sur les conditions de succès visant à assurer une intégration harmonieuse des ressources dédiées aux personnes en situation d'itinérance dans les quartiers de la métropole. Préparé par la Ville de Montréal pour l'Office de consultation publique de Montréal.
- Wacquant, L. 2006. *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*. Paris : La Découverte.

# Outils

Aide mémoire des ressources soutenant la cohabitation sociale préparé par la Table de concertation du Faubourg St-Laurent :

[https://faubourgstlaurent.ca/wp-content/uploads/2024/09/FS\\_carteresource\\_4x3.5\\_5.pdf](https://faubourgstlaurent.ca/wp-content/uploads/2024/09/FS_carteresource_4x3.5_5.pdf)

BC Housing. (s. d.). Community Acceptance Series and Toolkits.

<https://www.bchousing.org/publications/Community-Acceptance-Toolkit-Guide-Five-Resources.pdf>

Conscience Urbaine :

<https://conscienceurbaine.net/fr>

Danger public? Projet de stagiaires au RAPSIM :

<https://rapsim.org/2024/04/26/danger-public-projet-de-stagiaires/>

Engrenage St-Roch, outil explicatif du phénomène de l'itinérance :

<https://www.engrenagestroch.org/actualites/itinérance-a-st-roch-contrer-le-sentiment-dimpuissance-et-miser-sur-la-solidarite/>

Guide sur la participation. Pratiques inclusives pour favoriser l'implication en aménagement urbain, préparé par le Comité de citoyens et citoyennes du quartier Saint-Sauveur :

<https://cccqss.org/guide-sur-les-pratiques-inclusives-en-amenagement-urbain/>

L'Oranger, Réseau solidaire soutenu par Plein Milieu : <https://pleinmilieu.qc.ca/actions/oranger/>

Pour des villes à échelles humaines, voir la boîte à outils, « coexistence toolkit », développé dans le livre (Gehl, 2012), également disponible en anglais :

[https://www.spur.org/sites/default/files/2021-01/spur\\_gehl\\_coexistence\\_in\\_public\\_space.pdf](https://www.spur.org/sites/default/files/2021-01/spur_gehl_coexistence_in_public_space.pdf)

Synthèse des connaissances sur la cohabitation

[https://travaillsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2023/10/Synthese-des-connaissances-ete2023\\_final.pdf](https://travaillsocial.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/57/2023/10/Synthese-des-connaissances-ete2023_final.pdf)